

LE TRAJET DE SOINS DU PATIENT INSUFFISANT RÉNAL CHRONIQUE

Vade-mecum destiné au médecin généraliste

Le médecin généraliste, véritable allié dans la mise en place du trajet de soins pour l'insuffisance rénale chronique, accompagne les patients dans la prise en charge de leur maladie. Dans une étroite collaboration avec le patient et le médecin spécialiste, il offre des soins adéquats et leur ouvre les portes vers une meilleure qualité de vie.

Le médecin ayant accès au dossier médical global du patient en trajet de soins insuffisance rénale chronique peut prescrire :

1 Un tensiomètre : le patient a le droit au remboursement forfaitaire d'un tensiomètre validé.

Le patient peut se procurer son tensiomètre en pharmacie ou via d'autres canaux agréés comme la boutique de matériel de soins à domicile de la mutualité ou l'association de patients.

2 Des consultations de diététique : Le patient a le droit à un remboursement partiel (le patient paie le ticket modérateur) des consultations chez un diététicien à raison de :

- 2 consultations de 30 minutes par an pour le stade 3B (GFR 30-44ml/min/1,73m²) ;
- 3 consultations de 30 minutes par an pour le stade 4 (GFR 15-29 ml/min/1,73m²) ;
- 4 consultations de 30 minutes par an pour le stade 5 (GFR <15 ml/min/1,73m²).

Remarques :

- Les résultats de la GFR doivent figurer dans le DMG du patient ;
- 2 séances peuvent avoir lieu le même jour ;
- Pour plus d'aisance dans l'accompagnement de votre patient, vous pouvez lui conseiller de combiner son premier rendez-vous chez le néphrologue avec son rendez-vous de diététique du service. Nous vous rappelons l'importance de prescrire à votre patient ses séances de diététique avant son passage dans le service.

Nom et prénom du prescripteur	
A REMPLIR PAR LE PRESCRIPTEUR : nom et prénom du bénéficiaire :	
Réservé à la vignette du conditionnement	R/ <i>1 tensiomètre "trajet de soins insuffisance rénale chronique"</i>
Justification médicale de la prescription du médicament original dont le brevet a expiré :	
Cachet du prescripteur	Date et signature du prescripteur
délivrable à partir de la date précitée ou à partir du :	
PRESCRIPTION DE MEDICAMENTS	

Nom et prénom du prescripteur	
A REMPLIR PAR LE PRESCRIPTEUR : nom et prénom du bénéficiaire :	
Réservé à la vignette du conditionnement	R/ <i>--- séances de diététique "trajet de soins insuffisance rénale chronique"</i>
Justification médicale de la prescription du médicament original dont le brevet a expiré :	
Cachet du prescripteur	Date et signature du prescripteur
délivrable à partir de la date précitée ou à partir du :	
PRESCRIPTION DE MEDICAMENTS	

LE TRAJET DE SOINS DU PATIENT INSUFFISANT RÉNAL CHRONIQUE

Vade-mecum destiné au médecin généraliste

Rappel :

- 1 **Diagnostic et signature du trajet de soins.**
Conditions :
 - À partir d'un stade sévère GFR<45, défini à 2 reprises par une analyse sanguine et/ou une protéinurie de plus d'1g/jour, définie à 2 reprises par une analyse d'urine ;
 - Avoir un DMG ;
 - Avoir plus de 18 ans ;
 - Ne pas être dialysé ni transplanté.
- 2 **Contact avec le PointSanté, si nécessaire**
- 3 **Consultation chez un néphrologue**
- 4 **Acceptation du trajet de soins**
- 5 **Prescription du tensiomètre**
- 6 **Prescription des séances de diététique**
- 7 **Prescription de(s) médicament(s)**
- 8 **Consultation diététique**

Ensemble, avançons vers une prise en charge proactive et simplifiée pour une meilleure qualité de vie des patients en trajet de soins insuffisance rénale chronique !

**Vous avez une question ou désirez plus d'informations ?
N'hésitez pas à contacter l'équipe du PointSanté !**



0473/99.97.59



pointsante.secretariat@gmail.com



www.pointsante.be

